



Belgique - Belgie
P.P.
4500 HUY 1
9 / 2730

**Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958**

Bureau de Dépôt - Liège X - P 202 391

N° 105 - 1er trimestre 2005

Editorial

Pour que la vague ne les emporte pas tous...

(article écrit fin janvier 2005)

Au lendemain du 11 septembre 2001, nombreux sont ceux qui ont témoigné leur solidarité parce que, disaient-ils, " Nous sommes tous des Américains ! ". Déclaration que d'autres événements qui ont terni les couleurs de la bannière étoilée allaient leur faire regretter par la suite. La catastrophe qui a frappé l'Asie du Sud-Est a marqué les imaginations par son ampleur. Tant au niveau des états que des simples particuliers, l'élan de solidarité qui lui a répondu a été à sa mesure. Le nombre des victimes ne l'explique pas à lui seul. Le tourisme aidant, la catastrophe a impliqué davantage de pays que ceux de la seule zone géographique directement concernée. La sur-médiatisation n'a fait que renforcer l'impact de l'événement. Alors, cette fois, serions-nous enfin arrivés à une prise de conscience globale qui nous ferait dire : " Nous sommes tous des êtres humains ! " ? C'est possible mais cela ne deviendra une certitude qu'à condition d'éviter quelques fâcheux trous de mémoire.

Première considération très terre à terre. Il s'agira d'abord de ne pas oublier trop vite les promesses faites. Lors d'autres événements dramatiques, il s'est avéré que les dons promis dans la spontanéité de l'émotion ont fondu comme neige au soleil parce qu'au moment où il a fallu dé-

lier les cordons de la bourse, la raison a repris ses droits.

Il ne faudra pas non plus oublier trop vite que les drames humains sont partout et qu'une détresse humaine qui n'est pas couverte par les médias n'est pas pour autant plus facile à supporter ni moins digne d'intérêt. Contrairement à ce qu'affirme la sagesse populaire, il ne suffit pas pour être heureux de vivre caché. Le Tsunami a aussi frappé l'Afrique. Pourtant, qu'avons-nous su de ce qui s'est passé sur les côtes somaliennes ? Le continent africain a hélas l'habitude d'être oublié. La faim et la pauvreté endémiques sont des catastrophes lentes. N'étant pas spectaculaires, elles sont médiatiquement peu porteuses, pour ne pas dire peu rentables. Pourtant, un responsable des opérations d'urgence à l'ONU reconnaissait qu'en termes de victimes, un pays comme la République démocratique du Congo est frappé par l'équivalent d'un Tsunami tous les cinq mois ! Qui en parle ?

Les associations qui, comme la nôtre, ont un cheval de bataille qui ne requiert ni l'ur-

gence, ni la médiatisation, vous le diront : le malheur des uns ne fait pas nécessairement le bonheur des autres. Ce qui s'est passé sur les côtes asiatiques n'a pas de précédent dans nos mémoires. Mais focaliser notre générosité sur l'Asie du Sud-est n'arrange malheureusement rien au Darfour, en Tchétchénie et, oui, en Belgique... Tout au plus cela relativise-t-il chez nous certains problèmes. Venir en aide aux victimes de l'Asie du Sud-est relevait quasiment de l'obligation morale. Mais finalement, n'en va-t-il pas de même chaque fois que des droits fondamentaux humains sont menacés ? Quel que soit le lieu, quel que soit le nombre des personnes concernées. Quelle que soit la quantité d'images et de lignes qu'on leur consacre. Certains auront sans doute la tentation de dire qu'on ne peut s'occuper de tout et tout résoudre à soi tout seul. C'est sans doute là le dernier oubli à éviter. Solidaires dans la générosité, ne devrions-nous pas l'être aussi dans la revendication ? Pour réclamer de nos gouvernants un monde qui nous ressemble, un monde où il n'y aurait de la place que pour l'humain.

Tout don supérieur ou égal à 30 Euros versé en une ou plusieurs fois au cours de l'année donne droit à une attestation fiscale.

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES - C.C.P. 000-0075670-10

Procédure d'asile, procédure vers l'asile ?

A l'initiative de Jean Busby, directeur du Centre fédéral d'accueil de Jumet, une enquête avait été réalisée en 2003 sur l'assistance psychosociale et thérapeutique des demandeurs d'asile. Suite à cela, fin 2004, une information/formation répartie sur trois journées a été organisée par la Croix-Rouge à l'intention du personnel des centres, des Initiatives Locales d'Accueil, gérées par les CPAS, ainsi que des associations partenaires de la Convention d'accueil CIRE. Nous nous limiterons ici à ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile et ses éventuelles répercussions sur leur santé mentale.

Si notre pays prend en charge l'accueil des demandeurs d'asile qui pénètrent sur notre territoire, jusqu'où doit aller cet accueil ? Doit-il aller jusqu'à se préoccuper de leur santé mentale ? Si oui, il faut être conscient que si on ne s'occupe que des cas aigus, tout ne sera pas résolu pour autant car " *les autres ne vont pas nécessairement bien* " dira Jean Busby.

L'enquête débouchera sur une série de recommandations transmises au Ministre de l'Intégration sociale. L'une d'entre elles souligne qu'il est préférable que le séjour en centres ne dépasse pas six mois. Au moins, on ne pourra reprocher au directeur du Centre de Jumet de prier pour sa chapelle ! Notons au passage que cela rejoint une analyse que nous avons faite depuis longtemps. Autant un encadrement peut être bénéfique lorsque le demandeur d'asile arrive en Belgique, a fortiori si son profil est celui d'une personne particulièrement fragilisée, nécessitant d'être encadrée, autant un séjour trop long dans une structure d'accueil communautaire, quelle que soit sa taille, devient contre-productif. Grosso modo, pareil séjour n'est bénéfique que le temps nécessaire à la personne

La convention d'accueil CIRE :

Le CIRE a passé avec le Ministère de l'Intégration sociale une convention pour assurer l'accueil de demandeurs d'asile et il en a délégué l'aspect " hébergement " à des partenaires au nombre desquels se trouve notre association.

Compétente pour tout ce qui relève de l'aide sociale (accompagnement psychosocial, aide financière, frais médicaux et pharmaceutiques mais aussi installation dans un logement particulier, garantie,...), l'Aide aux Personnes Déplacées tient à la disposition de la Convention 40 places d'accueil (20 à la Maison d'accueil et 20 dans des logements privés) que les hébergés occupent tant que leur demande d'asile est dans sa phase de recevabilité.

Si la réponse est positive, un CPAS leur est attribué et ils nous quittent dès qu'ils ont trouvé un logement. En cas de réponse négative, en dehors du rapatriement volontaire, il ne reste que le recours au Conseil d'Etat. Dans ce cas, en attendant la réponse, les personnes continuent à bénéficier des mêmes conditions d'hébergement.

pour " poser ses valises " et prendre ses premiers repères dans la société qui l'accueille.

Lors de ces journées, de nombreux intervenants, tant ceux venant d'autres centres fédéraux que ceux appartenant à l'associatif, ont abondé dans ce sens. Un médecin dira : " *Lorsque les demandeurs d'asile arrivent dans les centres, on peut se contenter d'un examen médical sommaire car à ce moment-là, ils n'ont pas encore de problèmes !...* ". En fait, l'arrivée est le stade où le demandeur d'asile est satisfait. Son projet de départ est devenu une réalité, il a réussi. C'est par la suite que cela se gâte. L'euphorie fait place à la désillusion. Le demandeur est confronté à l'attente, la solitude, la perte de statut social, parfois même de statut familial. Pour manger, on va au mess. La mère ne cuisine plus et perd ainsi sa fonction nourricière. Le père ne travaille plus, ne décide plus et perd son statut de chef de famille. La vie est conditionnée par ceux qu'une réfugiée a appelés les " ayant-droit " (de décider du sort d'autrui), c'est-à-dire les instances d'asile. Le demandeur se retrouve dans une situation d'entre-deux où il ne lui est plus possible de se projeter dans l'avenir, alors que

c'est justement cela le moteur de toute vie. C'est le moment également où se développe le syndrome de l'assisté, terreau idéal pour le développement de pathologies. Un médecin relève que beaucoup ont peur d'affronter la réalité. Admettre tous ces problèmes serait admettre que le rêve (le projet de départ réussi) a tourné au cauchemar. Une petite distinction s'impose toutefois entre ceux rendus malades par le séjour en centres (qui ne supportent pas la vie communautaire) et ceux qui souffrent de leur statut de demandeurs d'asile.

Autre constante à relever dans les différentes interventions : chez certains réfugiés, la procédure d'asile génère des troubles psychiques. " *La procédure est traumatogène* " parce qu'au fil des interviews devant les différentes instances, elle impose de répéter et donc de revivre les événements qui ont précédé le départ. La personne est replacée à chaque fois dans son rôle de victime et cela peut avoir des conséquences graves sur la santé mentale. La procédure peut également être plus ou moins rapide et connaître des issues différentes suivant les dossiers. Les demandeurs d'asile la perçoivent donc comme arbi-

traire et cela est d'autant plus durement ressenti que " *cela a un petit air de déjà vu* " (les situations arbitraires vécues au pays).

Pour celui qui reçoit une réponse négative, cela va même encore plus loin. On n'a pas cru son histoire, elle est rejetée et c'est donc aussi lui-même qui est rejeté. Il est à remarquer que les refus sont souvent motivés par l'incohérence du récit, les contradictions qui l'émaillent. Une psychiatre relève justement que " *les personnes en souffrance racontent généralement leur histoire par bribes et morceaux en se contredisant plus souvent qu'à leur tour. Les histoires " comprises dans le prix " fournies par les passeurs sont généralement mieux ficelées.* ". Soyons justes : elle n'a pas dit non plus que les récits cohérents étaient uniquement le propre des menteurs !

Il y a donc plus que de l'incohérence dans notre politique d'accueil : alors qu'elle cherche à répondre aux besoins primaires, matériels des demandeurs d'asile, elle les cantonne dans un environnement physique (accueil en centres) et social (statut de demandeur d'asile) qui les mine psychologiquement.

Pour répondre à tout cela, il n'y a bien sûr pas de solutions " clé sur porte ". Un travail de prévention est pourtant possible.

Pour arriver jusqu'à nous, un exilé doit en avoir les moyens. Si ce mot renvoie à l'aspect financier, il évoque aussi l'aspect physique. Ce n'est pas n'importe qui, celui qui parvient à acheter un billet d'avion Afrique-Europe (il a au moins une famille suffisamment importante qui a pu se cotiser). Ce n'est pas n'importe qui non plus, celui qui a supporté un voyage interminable dans des conditions parfois si périlleuses que d'autres avant lui y ont laissé leur vie... Un exilé est donc quelqu'un qui est plein de ressources, de potentialités qu'il faut mettre en valeur.



*Carnet d'expulsion
photo tirée du film
du même nom*

Un assistant social a ainsi raconté qu'à la première entrevue il demandait au nouvel arrivant de lui traduire quelques mots usuels dans sa langue maternelle. Outre le fait de s'être ainsi constitué au fil des années un dictionnaire où les langues les plus



1229 photo tirée du film «clandestins»

inattendues se côtoient, il procure à ses interlocuteurs l'occasion de montrer qu'eux aussi sont en mesure de donner quelque chose et les sort ainsi de leur situation de demandeurs.

Pareille attitude contribue naturellement à créer un climat de confiance bénéfique pour toutes les parties : le demandeur d'asile mais aussi le travailleur social, victime toute désignée d'une violence éventuelle puisqu'il se trouve en première ligne. Il va sans dire que ce travail de mise en confiance sera d'autant plus important que le traumatisme subi aura été grand.

Ancrer le travail social sur les ressources des personnes tout en mettant en place un climat propice à leur ouverture vers l'extérieur, autant de pistes qu'il revient aux travailleurs sociaux d'exploiter au mieux.

Des animations socioculturelles pour favoriser l'épanouissement et l'intégration

Toujours réalisées dans une perspective d'éducation permanente, les animations socioculturelles que nous proposons constituent autant d'opportunités pour nos apprenants de devenir acteurs de leur vie sociale en Belgique. Ces activités sont une porte ouverte sur leur milieu d'accueil, sa culture, sa mentalité, sa politique, ses domaines artistiques, etc. Une porte qu'il est parfois difficile de franchir seul... Aussi, nos animatrices sont là pour éveiller l'intérêt, stimuler la participation, encadrer et, parfois, apporter une réponse à certains besoins fondamentaux tels que le tissage d'un réseau de connaissances ou l'accès à la culture.

Lorsque les circonstances de la vie font que l'on se retrouve dans un

milieu différent de celui d'origine, l'identité se voit contrainte de se transformer sous l'effet de ce contexte changeant et de la comparaison à autrui. Cette transformation est généralement difficile à négocier et elle l'est d'autant plus lorsque l'on ne maîtrise pas les codes de la société qui nous accueille. Aussi, nos activités ont pour objectif de permettre à nos apprenants de mieux connaître ces codes, d'approprier leur nouveau cadre de vie par une meilleure connaissance de celui-ci et, par là, d'atteindre à la construction d'un équilibre identitaire, qui soit à la fois cohérent et valorisant. En d'autres termes, nous souhaitons leur transmettre des notions essentielles de " savoir-être ", en favorisant leur

potentialité d'analyse, de compréhension, d'expression, d'initiative et, surtout, d'autonomie. Cela, tout en insistant sur la réciprocité d'une telle démarche et le respect des différentes cultures en présence.

Partant du constat que des éléments d'ordre culturel interviennent généralement dans toute interaction, il nous est apparu que la maîtrise de la langue seule ne confère pas de véritable compétence de communication et donc qu'un apprentissage culturel serait le bienvenu afin de venir compléter nos cours de français. Aussi, bien que complémentaires à ceux-ci, les animations socioculturelles se situent en dehors du

cadre des cours, dans un contexte davantage lié à la détente et visant à l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne de nos apprenants. Les professeurs de français peuvent ainsi travailler en collaboration avec nos animatrices et disposent d'un outil supplémentaire à exploiter pour favoriser l'étude de la langue en abordant certains thèmes de manière plus complète, ce qu'ils n'ont pas toujours le temps de faire seuls (par exemple, une leçon sur le thème de la nature et des animaux sera complétée par une visite dans une ferme pédagogique et par une promenade avec un guide nature). Un autre aspect positif de ces activités est que leur déroulement est maintenu pendant les périodes de congé scolaire. Ces dernières représentent pour beaucoup des moments d'isolement durant lesquels ils n'ont que très rarement l'occasion de parler le français et, selon l'avis des formateurs, régressent au niveau des acquis de la langue.



D'autre part, depuis le mois de novembre 2004, nous avons décidé d'associer les enfants de nos apprenants à certaines activités. Ces dernières sont organisées soit le mercredi après-midi, soit pendant les vacances scolaires, de manière à ne pas interférer avec la scolarité des enfants. Ainsi, nous avons déjà assisté à un petit spectacle de théâtre et de danse, à une séance de contes de Noël, à un atelier d'initiation à la lecture pour les mamans

et leurs tout-petits (de 6 mois à 3 ans) ou encore, nous avons organisé une visite au " Terrain d'aventure " (lieu d'animation gratuit pour les jeunes de 6 à 18 ans). Nous sommes très heureux d'avoir initié ces activités adultes et enfants, car certaines personnes font plus aisément la démarche de participer lorsqu'il s'agit du bien-être de leur progéniture. Mais elles en récoltent évidemment également les bienfaits en terme de retour de la part des enfants et de confiance en soi, car elles ont la satisfaction de pouvoir faire profiter leurs enfants de chouettes moments et en plus de développer leurs " compétences ludiques " (elles pourront par exemple continuer à lire des livres à leurs enfants, ce dont certaines ne se sentaient pas capables).

Enfin, il me semble important de mentionner la création d'une bibliothèque au sein même de nos locaux, une initiative qui a été rendue possible grâce au très généreux prêt (plus de 350 livres) du Service de Lecture Publique de la Ville de Liège. L'encodage des ouvrages et l'aménagement d'un local pour les présenter nous ont fait prendre un peu de retard quant à l'ouverture de ce nouvel espace, mais l'on aura néanmoins le plaisir de l'inaugurer à la fin du mois de janvier. D'ores et déjà, deux ateliers " *Autour du livre* " ont permis aux élèves de se familiariser avec l'univers du livre et de découvrir de façon interactive le contenu de leur future bibliothèque. Cette dernière comprenant de nombreux ouvrages pour enfants (à partir de 6 mois), des livres d'histoire, de sciences, de bricolage, des romans et autres récits de vie, elle devrait satisfaire l'intérêt des lecteurs (et apprentis lecteurs) de tous niveaux.

Outre les limites qui nous sont imposées par le manque de moyens financiers, une ombre à ce tableau réside sans aucun doute dans la difficulté de faire prendre conscience aux apprenants de l'utilité de ces multiples démarches dont les résul-



tats concrets s'inscrivent avant tout dans le long terme, alors que la plupart d'entre eux sont contraints de vivre un peu au jour le jour, au rythme d'une procédure à l'issue aléatoire... Pourtant, l'enthousiasme dont témoignent ceux qui " se lancent ", viennent et, surtout, reviennent aux animations représentative pour nous une inépuisable source de motivation, afin de continuer à apporter nos pierres à l'édifice de cet enrichissant " vivre ensemble " .

Siège social :

Rue du Marché, 35
4500 Huy
Tél : 085/21/34 81
Fax : 085/23 01 47
e-mail : aidepersdepl.huy@proximedia.be
Site : <http://www.proximedia.com/web/aideperso.html>

Números des comptes :

En Belgique :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
C.C.P. 000-0075670-10
FORTIS 240-0297091-81
ING 310-1134334-05
FORTIS 001-2016511-54

En France :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
Chemin Rouge de fontaine
59650 Villeneuve d'Asq
C.C.P Paris17.563.64X
Crédit du nord-Lille
2906-113342-2

En Suisse :
EUROPE DU CŒUR-APD
C.C.P Bulle 12-17332-1

Au Grand Duché de Luxembourg :
AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES
Compte C.C.E. Luxembourg
1000/1457-2

En Grande Bretagne : Father Pire Fund :
Camberwell Branch(206651)
P.O. Box 270
London SE 154RD - A/C 50361976

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 30 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable : Irma jolling